

DECISION DU MAIRE N° 129/2022
prise en application de la délibération n° 044/2020

**MARCHE DE FOURNITURES, DE LOCATION ET D'ENTRETIEN
DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE RESTAURATION**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 du 09 juin 2020, donnant délégation au Maire pour prendre, au nom de la commune, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22-16 et L2122-23,

Vu la seule offre reçue de ELIS MAINE,

Vu le rapport d'analyse des offres,

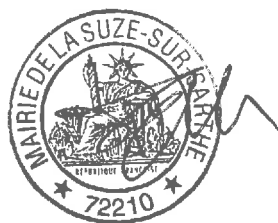
DECIDE

Article 1^{er} : L'offre de ELIS MAINE – Z.I Nord Rue Hippolyte Foucault – 72021 LE MANS CEDEX 2 est retenue pour le montant HT de 801.41 € et un montant TTC de 961.70 €.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Monsieur Le Sous-Préfet du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 16 novembre 2022
Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le :

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

